

213

CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX

---

SUR LA NÉCESSITÉ DE RENOUER

NOS

**RELATIONS COMMERCIALES**

AVEC L'ÉTRANGER

Conférence faite dans la Salle de l'Athénée le 3 Avril 1895

PAR

**M. FRÉDÉRIC PASSY**

MEMBRE DE L'INSTITUT

Sous le Patronage de la Chambre de commerce de Bordeaux  
et de la Société d'Economie politique

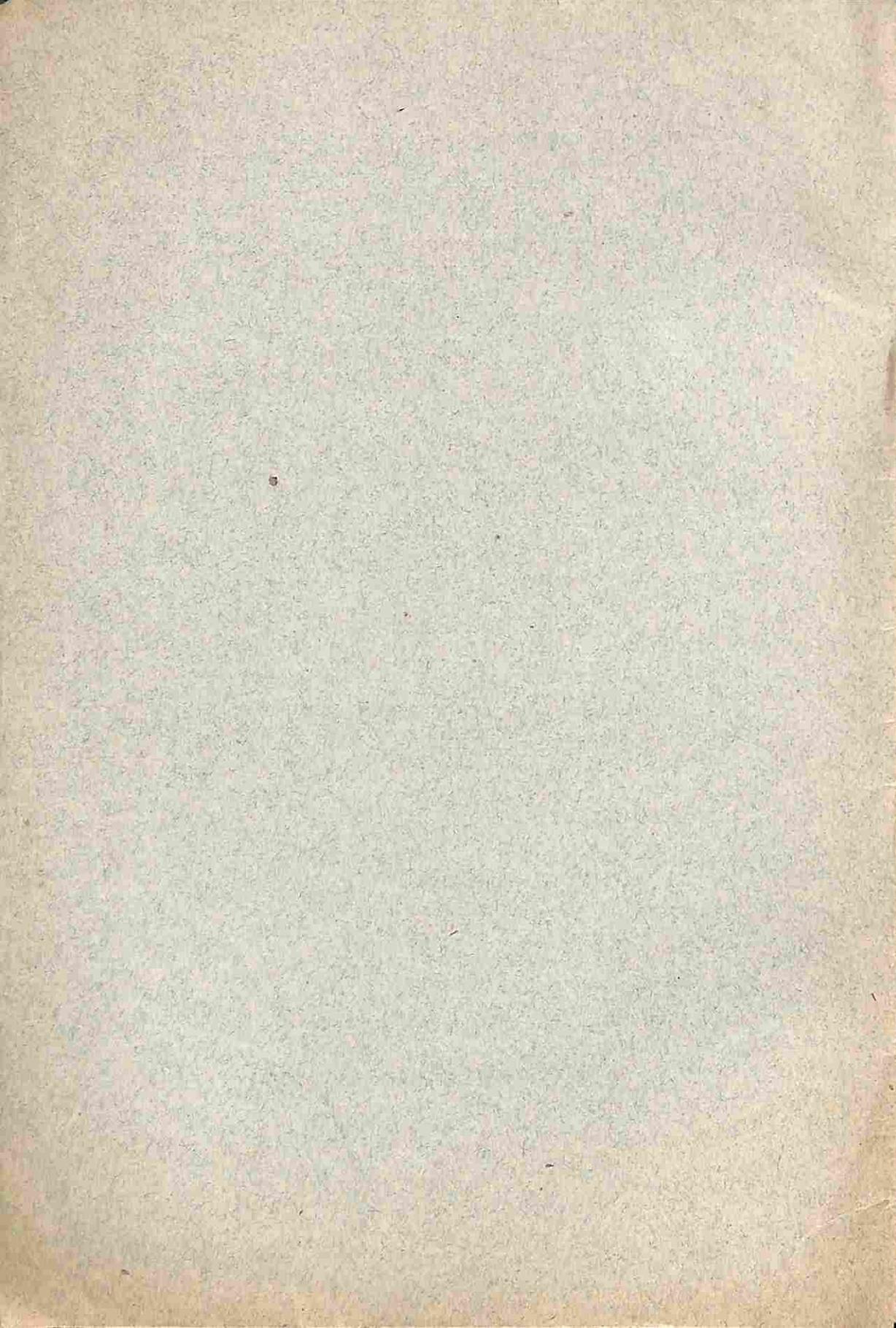


BORDEAUX

IMPRIMERIE G. GOUNOUILHOU

11 — RUE GUIRAUDE — 11

1895



CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX

---

SUR LA NÉCESSITÉ DE RENOUER  
NOS  
**RELATIONS COMMERCIALES**  
AVEC L'ÉTRANGER

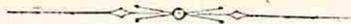
Conférence faite dans la Salle de l'Athénée le 3 Avril 1895

PAR

**M. FRÉDÉRIC PASSY**

MEMBRE DE L'INSTITUT

Sous le Patronage de la Chambre de commerce de Bordeaux  
et de la Société d'Économie politique



BORDEAUX

IMPRIMERIE G. GOUNOUILHOU

II — RUE GUIRAUDE — II

—  
1895

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

# RELATIONS COMMERCIALS

BY

M. FREDERICK PARRY

Author of "The Economics of the Cotton Industry"

CHICAGO: THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS, 1914

Copyright, 1914, by The University of Chicago Press

## SUR LA NÉCESSITÉ DE RENOUER

NOS

# RELATIONS COMMERCIALES

## AVEC L'ÉTRANGER

---

C'est cette question, si débattue et si grave pour nos intérêts, que l'éminent économiste, sur l'invitation de la Société d'économie politique, et sous le patronage de la Chambre de commerce, est venu exposer le 3 avril dans le vaste amphithéâtre de l'Athénée.

La notoriété dont jouit M. F. Passy dans notre ville, sa vaste érudition, son dévouement si connu à toutes les œuvres de justice et de paix, et — il faut le dire aussi — l'importance du problème qui tient en suspens l'avenir de notre commerce, avaient attiré une foule nombreuse de commerçants, d'industriels empressés d'entendre la solution qui serait donnée à cette question de notre régime économique.

Après une présentation, faite en très bons termes par M. Louis Didier, vice-président de la Société d'économie politique, qui a rappelé, aux applaudissements de l'auditoire, les titres si nombreux qu'avait le conférencier à notre gratitude par son généreux et infatigable dévouement à toutes les institutions utiles et sagement progressives, la

parole est donnée à M. Frédéric Passy, qui s'exprime en ces termes :

MESDAMES,

MESSEURS,

C'est sous le triple et précieux patronage de la Chambre de commerce, de la Société Philomathique, à laquelle m'attachent des liens si anciens et si affectueux, et de la Société d'Économie politique, au nom de laquelle on vient de vous parler, que je reparais ce soir dans cette salle, où quelques-uns d'entre vous ont déjà eu la bonté de venir m'entendre avant-hier.

Un tel patronage, dont l'honneur, assurément, ne s'adresse pas à ma seule personne, vous dit assez quelle est, dans la pensée des hommes compétents et autorisés à tant de titres qui m'entourent, la grande importance de la séance de ce soir.

Il ne s'agit de rien moins que de nous occuper ensemble de la situation faite à la France, à son commerce, à son industrie, à ses finances, à son agriculture elle-même, qui en a été le point de départ, par le régime que nous déplorons. Il s'agit d'examiner cette situation; d'en mesurer, s'il est possible, la gravité, et de rechercher, s'il est possible aussi, ce qui est à faire pour y porter remède, pour rendre au commerce et à l'industrie une partie de cette vitalité qu'ils ont malheureusement perdue; et surtout pour leur donner ce qui est la condition première de toute vitalité : cette stabilité, cette sécurité dans l'avenir, qui est la plus importante de toutes les conditions du travail.

Votre Montesquieu disait, en son temps, « que les hommes peuvent tout supporter : les impôts exagérés, les mauvais traitements même, à la condition qu'ils en connaissent pour ainsi dire par avance la mesure; mais qu'il y a une chose qu'ils ne peuvent pas supporter, parce que l'on ne peut pas se plier à une mesure inconnue : c'est l'instabilité, c'est l'insécurité, c'est l'impossibilité de savoir ce que sera demain. »

Or, nous verrons tout à l'heure, ou, pour mieux dire, vous savez trop, dans cette ville commerçante, que, parmi tous les griefs que nous avons, nous, les amis de la liberté commerciale, contre le régime qui pèse actuellement sur la France, l'un des plus gros, — le plus gros peut-être, — c'est précisément qu'avec des prétentions contraires il nous a condamnés à l'instabilité perpétuelle. (Applaudissements.)

En entreprenant la tâche que j'ai à accomplir, ou, pour mieux dire,

Mesdames et Messieurs, en reprenant pour la quinzième ou vingtième fois cette tâche, — car je crois qu'il n'y a guère de salle dans cette ville, sans parler des autres, où je n'aie dit au moins la substance de ce que je vais vous dire, — en reprenant cette tâche, il m'est impossible de ne pas éprouver un sentiment de mélancolie et de tristesse profonde.

Je pense d'abord — et vous pensez tous avec moi — à l'homme de bien, à l'excellent citoyen, à l'administrateur dévoué, au négociant éminent, au philanthrope généreux et libéral qui, en toute circonstance, me faisait l'honneur, au nom de sa grande amitié, de me présenter à vous, et à côté duquel j'ai pendant si longtemps travaillé : M. Armand Lalande. (Applaudissements.)

Je pense aussi à la façon dont nous travaillions, il y a trente et quelques années, pour cette cause de la liberté commerciale. Nous étions alors, à ce qu'on disait, des hommes de doctrine, des libre-échangistes absolus; nous demandions la liberté complète pour les échanges, la suppression de toutes les barrières entre les peuples. Messieurs, nous étions tout simplement des hommes de principes; oui! mais nous étions en même temps des hommes pratiques, qui savaient et qui savent encore qu'il faut marcher par étapes dans la voie du progrès; qu'il faut avoir un but; qu'il faut avoir un idéal; mais qu'il faut compter avec le temps et avec les difficultés.

Et ce que nous saluions alors au milieu de vous, dans les modifications qui venaient d'être apportées au régime antérieur de nos douanes, dans ce régime nouveau des traités de commerce, ce régime de 1860, dont je vais avoir à vous parler pour le comparer au régime actuel, ce n'était pas, vous le savez bien, la liberté des échanges, c'était simplement la première lueur de l'aurore de jours moins sombres; c'était un premier desserrement des liens qui, jusqu'alors, étriquaient le commerce et l'industrie de notre pays.

Nous saluions, — quelles que pussent être pour certains d'entre nous leurs réserves ou leurs antipathies peut-être à l'égard de la politique proprement dite de l'époque, — nous saluions, parce que nous étions des hommes sincères et de bonne foi, ce que pouvait faire de bon ce gouvernement qui n'avait pas toutes nos sympathies. Nous saluions un progrès; nous applaudissions à ce que nous considérions comme un acheminement vers la liberté commerciale. (Applaudissements.)

Aujourd'hui, tout est changé; aujourd'hui, on a renié ces hommes à principes absolus, ces doctrinaires de la science économique, ces

partisans du libre-échange, ces fanatiques qui ne tiennent compte de rien, disait-on, et qui cependant, je viens de le rappeler et je le rappellerai tout à l'heure, savaient tenir compte des temps et des circonstances, savaient être modérés.

Aujourd'hui, on leur dit non seulement que leurs principes ne valent rien, mais on leur dit qu'il n'y a plus de principes; qu'il n'y a pas de théorie, qu'il n'y a que des faits, que la pratique, et cette pratique est variable suivant les temps et les lieux.

Messieurs, si nous épluchions de près non seulement les arguments, mais les actes des hommes auxquels je fais allusion en ce moment, — et peut-être vais-je le faire dans quelques minutes, — nous reconnaitrions aisément qu'avec la prétention de n'avoir point de théorie, et point de principes, ils ont des théories et des principes, des doctrines, tout au moins, qui ne sont pas moins absolues, pas moins sectaires; qui sont plus sectaires, plus absolues que n'ont jamais été les doctrines des Duffour-Dubergier, des Bastiat, des Lalande, des Wustenberg, des Fonfrède et autres qui ont honoré votre cité. C'est une théorie contraire, et c'est une théorie inhumaine et fausse: c'est la théorie de la cherté, de la rareté, de la contrainte et du privilège, opposée à la théorie de l'abondance, de la liberté et du progrès.

Mais puisque c'est aux faits qu'on en appelle; puisque c'est sur la pratique qu'on s'appuie pour prétendre battre en brèche ce qui a été fait avant le retour vers la restriction et la prohibition, eh bien! examinons rapidement ensemble ce qu'a été la période de liberté relative et modérée — de liberté très modérée — dont nous avons joui pendant vingt années. Examinons ce qu'elle a donné, ce qu'elle a produit pour le commerce, pour l'industrie, pour les finances, pour les relations internationales; examinons ensuite ce qu'on lui a substitué; voyons quels sont les résultats de ce qu'on lui a substitué. Et lorsque nous aurons fait rapidement cet examen du passé et cet examen du présent; lorsque nous aurons fait cette confession du passé et du présent, — confession très dure pour le présent, vous le verrez tout à l'heure, — alors nous verrons s'ils avaient tort, et s'ils ont tort aujourd'hui ceux qui demandent, non pas qu'on renverse en un jour les douanes, qu'on supprime d'un trait de plume tous les droits, mais tout simplement que d'abord on s'arrête dans la voie de la restriction; puis que, peu à peu, par étapes, avec des périodes marquées d'avance, on modère ces droits excessifs dont nous allons apprécier les résultats. Et qu'enfin, par le renouvellement de nos relations avec les nations étrangères dans les conditions qui seules permettent des relations

sûres, c'est-à-dire avec des conventions qui engagent les autres en nous engageant nous-mêmes, on rende à notre commerce et à notre industrie un peu de cette sécurité, de cette stabilité qui lui font si complètement défaut depuis quelques années. (Applaudissements.)

Messieurs, à entendre les apôtres de la restriction, — car, je le disais tout à l'heure, la restriction a ses apôtres, la privation a ses apôtres, la rareté, la cherté ont leurs apôtres, — à les entendre, c'était la liberté complète des échanges que l'on avait proclamée en 1860; on aurait tout détruit, tout supprimé, tout mis par terre, et les résultats auraient été déplorables.

Messieurs, je ne vous lirai point, pour beaucoup de raisons, toutes les notes que j'ai là; mais je vous rappellerai que le traité de commerce avec l'Angleterre, qui fut le point de départ des autres, se bornait à peu près à ceci : la France obtenait de l'Angleterre la liberté complète pour tous les produits qu'elle pouvait lui envoyer; elle obtenait des modérations certainement insuffisantes, mais sérieuses sur ses vins et ses spiritueux, et, en échange, elle prenait l'engagement de ne point porter au delà de 30 0/0 jusqu'à 1865, si je ne me trompe, et de 25 0/0 après 1865, les droits sur les différents produits étrangers qu'elle continuait à taxer.

En vérité, Messieurs, des droits de 30 0/0, de 25 0/0, cela ne ressemble pas beaucoup au libre-échange complet et à la suppression des douanes. Il est connu de la plupart des hommes pratiques que, sinon pour tous les produits, du moins pour un grand nombre, lorsque les droits atteignent ou dépassent 15 à 20 0/0, la contrebande se charge assez volontiers de les faire passer par-dessus la frontière; et, par conséquent, ce sont, à peu de chose près, les droits les plus élevés qu'on puisse obtenir avec quelque efficacité.

De plus, comme il est — n'en déplaise à nos adversaires — dans la nature des choses que la plupart des prix s'abaissent par le perfectionnement de l'outillage, des droits de 30 et de 25 0/0 au début devaient rapidement devenir des droits de 40 à 50 0/0. Et cependant il a suffi de la suppression de la prohibition complète, il a suffi d'une réduction même très modérée des droits sur la plupart des produits étrangers pour provoquer dans notre industrie qui, par la pente habituelle à la nature humaine, s'était quelque peu endormie sur l'oreiller de la protection, il a suffi de ce mouvement, de cet avertissement, de ce coup de cloche, en quelque sorte, qui semblait dire : Prenez garde! on va changer de voie pour développer dans une proportion considérable et notre commerce et notre industrie.

Messieurs, en 1859, l'ensemble de notre commerce spécial, du commerce propre à la France, — je laisse de côté ce qu'on appelle commerce général, commerce de transit, — atteignait à peine 4 milliards, exactement 3 milliards 906 millions. En 1880, c'est-à-dire au moment où l'on allait commencer à modifier notre régime douanier, il dépassait le double. Et dans l'intervalle, quelles épreuves terribles n'avions-nous pas eu à supporter : la famine du coton par la guerre de la Sécession aux États-Unis, la guerre de 1870 et la perte de nos provinces les plus industrielles et les plus françaises. Malgré toutes les ruines qui se sont accumulées pendant cette époque néfaste sur notre pays, le commerce de notre pays, je le répète, était plus du double — lorsqu'on est revenu en arrière — de ce qu'il était au début de cette demi-libération qui lui avait été accordée vingt ans auparavant.

Et si vous voulez quelques chiffres plus particuliers, je vous dirai que, d'après un relevé que j'emprunte précisément à votre Chambre de commerce de Bordeaux, et dont, je crois, le rédacteur principal a été mon ami M. Lalande, nous constatons que les matières premières destinées à l'industrie, c'est-à-dire l'élément même du travail, s'étaient accrues dans une proportion considérable. Par exemple, les cotons importés et consommés, qui montaient en 1859 à 81,600,000 kilog., s'élevaient en 1889 à 143,400,000 kilog. Les laines en masse, qui n'étaient que de 40,000,000 de kilog., étaient montées au chiffre de 168,000,000, c'est-à-dire que l'industrie intérieure en avait manipulé un nombre de kilogrammes plus de quatre fois supérieur.

Pour le lin, on était monté de 17 millions à 86; pour la soie grège, de 1,680,000 à 4,800,000; pour les graines oléagineuses, de 119 millions à 415; de même pour la production de la houille, qui, de 7,681,000 tonnes, s'était élevée à 21,287,000; pour la fonte, qui avait monté de 864,000 tonnes à 1,567,000; de même des machines à vapeur employées dans l'industrie, qui étaient passées de 169,000 chevaux à 748,000. Et de même, je le disais tout à l'heure, du commerce. Il en était de même aussi de l'exportation de nos produits agricoles, qui, de quelque chose comme 500,000,000, avaient dépassé, d'après la Chambre de commerce de Gray, le chiffre de 1 milliard 100 millions; c'est-à-dire, avait plus que doublé dans cette même période.

Je pourrais vous dire encore, comme effet des traités de commerce de 1860, qu'au lieu de 400,000 broches existant en 1859, les filatures de lin en comptaient 715,000 dès 1865, c'est-à-dire 78 0/0 de plus. La filature de coton ne s'était élevée que d'un dixième environ, de

6.000,000 à 6.600,000; mais, comme le remarquait mon maître, M. Jules Simon, il y avait un bien autre progrès que celui du nombre des broches : c'était la valeur de ces broches. C'était, comme il le disait tout à l'heure, que, « sous l'influence de ce coup de fouet auquel je faisais allusion, on pouvait désormais passer d'une filature de Manchester dans nos filatures de France sans être humilié par l'infériorité de l'installation et des produits. On s'était mis au pas; on était en état de rivaliser avec ce qu'il y avait de plus parfait, de plus avancé, dans le pays le plus avancé pour la production manufacturière. »

J'en disais autant tout à l'heure pour la progression de la houille; je devrais insister sur l'acier, qui s'était développé dans des proportions considérables : de 23,000 tonnes, il était passé en 1877 à 240.000. Je pourrais vous dire aussi quels étaient les dividendes des grandes Sociétés houillères, des grandes Sociétés métallurgiques de l'époque, dividendes sur lesquels il n'y a pas à ergoter, attendu qu'on les trouve constatés dans des comptes rendus publics. De 1860 à 1876, cette moyenne varie de 8 à 17 0/0. Je trouve pour Fourchambault et Commeny, 8 0/0; pour le Creusot, 10; pour Fives-Lille, 13; pour les chantiers de la Méditerranée, 15; pour les établissements Caillat, 17. Et je trouve en même temps la création d'établissements nouveaux, comme les hauts-fourneaux de Longwy, dont le fondateur, M. le baron d'Adelsward, était un ennemi résolu du système dit « protecteur ». Je constate aussi qu'il y avait des mines dont les actions avaient augmenté, comme celle de Courrières, de 300 fr. à 27,000; comme celle de Marles, de 500 à 17,000; comme celle de Bray, de 400 à 7.500; ou, plus modestement, comme celle de Carmaux, de 500 à 1,550. Je sais bien que, surtout dans la période dans laquelle nous sommes, et peut-être auparavant, il y a eu des baisses; je sais bien que le denier d'Anzin n'est pas resté au chiffre de 1,200,000 fr., qu'il avait atteint en 1875, et n'a pas continué à donner, comme il faisait en 1876, 40,000 francs de dividende, au lieu de 16 quelques années auparavant. « N'est pas marchand qui toujours gagne; n'est pas industriel qui toujours recueille de gros dividendes. » Mais qu'on ne vienne pas dire que c'est l'influence des traités de commerce de 1860 qui a produit cette baisse, qui leur est postérieure, alors qu'il est évident que c'est elle qui a produit la hausse, qui est antérieure à cette baisse.

Et puisque je viens de faire allusion à cette hausse, qu'il me soit permis d'évoquer un petit souvenir personnel. Il y a un certain nombre d'années (c'était avant qu'on fut rentré dans le régime restrictif),

j'étais dans le département du Nord. J'avais visité un certain nombre d'établissements industriels, de filatures de coton dont les propriétaires, jaloux de leur supériorité, me disaient que, quant à eux, ils n'avaient rien à redouter de la concurrence étrangère; mais que c'était pour les autres, moins bien outillés, moins bien installés, qu'ils demandaient protection, afin que ces pauvres diables, qui n'avaient pas les reins aussi solides qu'eux, pussent se défendre.

Je visitai également dans le voisinage de Lille une magnifique filature de lin, une filature splendide, admirablement installée, à côté de laquelle, dans un beau parc, était une superbe habitation, d'un luxe qui accusait assurément une dépense annuelle très supérieure aux revenus de la plupart de ceux d'entre nous qui ne sont point considérés comme étant pauvres. Le propriétaire, le manufacturier, homme très intelligent, était particulièrement fier d'avoir été le créateur de cette usine, dont il avait posé la première pierre, et dans laquelle il avait fait sa fortune, étant parti de rien. Il se plaignait cependant de la difficulté de soutenir la concurrence étrangère, et il n'était pas tout à fait tendre pour les traités de 1860.

Avant de le quitter, je lui demandai à quelle époque il avait commencé sa carrière industrielle. « En 1861, me dit-il, j'ai posé la première pierre de mon établissement. »

Cet homme avait une fortune qui, certainement, ne pouvait pas être évaluée à moins d'une couple de millions, peut-être davantage, et il l'avait gagnée sous le régime dont il se plaignait.

Pas bien loin, dans les faubourgs de Lille, je visitai un établissement plus modeste, et en en sortant, la personne qui me conduisait, une de ces personnes qui font le commerce des textiles, et qui sont au courant de la situation de tous les filateurs, me dit : « Voilà une maison qui, en ce moment-ci, perd de l'argent. Je crois que cette année elle perdra 40,000 francs. » Elle n'est pas la seule dans ce cas.

— Oui! dis-je, mais le propriétaire a fait sa fortune ici.

Mais vous m'avez dit tout à l'heure qu'il avait refusé à la Ville de lui vendre une bonne partie du terrain sur lequel il s'est établi pour le prix de 1,200,000 francs. Donc, il peut souffrir à l'heure qu'il est, je ne dis point le contraire, mais non pas se dire ruiné par le régime sous lequel il a gagné une fortune qui lui permet de refuser un tel prix.

Et en effet, Messieurs, il ne faut pas se laisser aller à prendre les alternatives, les ondulations inévitables des affaires humaines pour quelque chose de permanent. Il ne faut pas non plus avoir la préten-

tion, lorsqu'on est arrivé momentanément à des résultats exceptionnels, de les considérer comme un droit acquis et demander à la loi de garantir ce que l'on a eu la bonne fortune de réaliser une fois ou deux par hasard. Or, c'est malheureusement la pente sur laquelle se laissent aller ceux qui s'adressent à l'État, ceux qui s'adressent à la loi pour leur garantir ce dont nous ne devons demander, suivant la belle parole de Robert Peel, la garantie qu'à notre activité et à notre intelligence.

Dans cette même ville de Lille, on me citait un jour trois industriels associés qui, pendant plusieurs années, à l'époque où de l'aveu de M. Pouyer-Quertier les bénéfices étaient de 30 0/0, avaient réalisé le chiffre colossal de 900,000 fr. à se partager. Ils n'en réalisent plus que 2 ou 300,000 depuis une couple d'années, me disait-on, et ils se déclarent ruinés.

Celui qui me contait cette histoire et qui était un de leurs parents, ajoutait : « Ils sont, en effet, extrêmement gênés, parce qu'ils se sont habitués à compter sur ces bénéfices exceptionnels. »

Nous pouvons les plaindre ; mais nous ne pouvons leur reconnaître le droit de demander à la loi de nous faire, à nous contribuables, à nous consommateurs, parmi lesquels il y a des petits pour qui quelques grammes sur un produit, quelques centimes sur un kilogramme de pain, sont une différence dans la vie elle-même, nous ne pouvons pas leur permettre de demander à la loi de nous faire payer, en allégeant nos pauvres poches, une opulence qu'ils ont la prétention de garder indéfiniment.

Or, Messieurs, vous le savez, et je vous l'ai rappelé, c'est précisément là le fond de la théorie, puisque, je le répète, théorie il y a, que, dans ce moment-ci, comme précédemment, je suis occupé à combattre devant vous.

Mais avant de passer à cette période nouvelle, et de peur de l'oublier ; puisque c'est l'agriculture, vous le savez — et nous allons le revoir — qui a été le point de départ, le prétexte habilement choisi pour rentrer dans la voie qu'on avait abandonnée, je tiens à vous rappeler la constatation que faisait un inspecteur général de l'agriculture, protectionniste, ou du moins devenu protectionniste, et protectionniste ardent, M. Lecouteux. M. Lecouteux disait, après avoir comparé les prix de vente du blé pendant 20 années, de 1860 à 1880, et pendant les vingt années antérieures, pendant les vingt années de liberté et les années d'échelles mobiles plus ou moins variables (je cite textuellement) : « Il en résulte mathématiquement (le mot y est) en ce qui

concerne les prix de vente, qu'au profit de l'agriculture, le prix moyen et le prix minimum ont augmenté sous le régime des vingt premières années de liberté, comparé au régime des dernières vingt années de l'échelle mobile; d'autre part, qu'au profit de la consommation, fortement intéressée à ne jamais payer le blé trop cher, le prix maximum a, au contraire, diminué sous le régime libéral, comparé au régime de la protection d'autrefois. Le prix régulier, le prix sans écarts excessifs des subsistances, cet objectif vainement poursuivi par l'échelle mobile, s'est donc réalisé par la liberté. »

Et, en effet, Messieurs, nous avons autrefois, — il est vrai que les conditions étaient différentes, — des écarts qui allaient de 8 fr. et quelques centimes à plus de 80 fr. à deux ou trois départements, à deux ou trois années de distance. Nous avons plus près de nous, alors que déjà le commerce était étendu, les routes améliorées, les chemins de fer traversant les territoires, nous avons encore des écarts considérables, des prix de 40 et 50 fr.; et nous avons, après cela, des dépressions, comme nous en avons eu après la Révolution de 1848. Les hommes de mon âge se rappellent les prix excessifs de 1847, prix qui ont amené des violences et des crimes contre lesquels il a fallu que la justice vint sévir, et qui peut-être n'ont pas été étrangers à la chute du gouvernement monarchique. Ils se rappellent aussi les importations exagérées qui suivirent la suppression tardive des barrières de douanes et l'avalissement des cours, qui amena la misère et le mécontentement des campagnes.

Et pourquoi ces écarts, Mesdames et Messieurs? Pourquoi? Parce que, vous le savez bien, pour qu'une machine à vapeur soit toujours prête à marcher, pour qu'elle puisse aller à volonté, en avant ou en arrière; pour qu'elle ne soit pas lancée plus loin qu'on veut, ou pour qu'on puisse revenir, quand on le désire, sur ses pas, il faut qu'elle soit maintenue sous pression, et qu'un mécanisme approprié permette de lui donner à tout instant la direction et l'énergie qu'on veut lui donner. De même, pour que le commerce, et en particulier ce commerce si délicat et si nécessaire des grains, puisse faire son office; pour qu'il puisse enlever ici où il y a baisse ce qui abonde et excède, et porter là où il est appelé par la hausse ce qui y fait défaut; pour que les prix, qui sont des hauteurs, puissent provoquer l'écoulement naturel des produits, comme la différence des niveaux provoque l'écoulement de l'eau, il faut que le commerce ait la liberté de ses mouvements. Il ne faut pas qu'on attende la gêne, le cri du besoin, l'exagération des prix pour ouvrir les portes et abaisser les barrières devant les produits. Il

fait qu'à toute heure les milliers de voix et les milliers d'yeux de ceux qu'intéresse le commerce, qui demandent, achètent ou produisent, soient tenus en éveil, et que, de proche en proche, par petits mouvements, par ondulations, et non par brusques saccades, s'opère ce déplacement qui est la condition indispensable, non d'un prix fixe, — chimère irréalisable, — mais d'un prix aussi peu variable et surtout aussi exempt de brusques variations que possible. (Applaudissements.)

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce qu'a produit, dans ses grandes lignes simplement, ce régime, tant maudit depuis, du soi-disant libre-échange.

Cependant, vers 1878 ou 1879, de mauvaises récoltes vinrent à se produire en France et dans l'Europe occidentale. En même temps, l'Amérique et d'autres pays, — l'Amérique surtout, qui avait développé dans des proportions considérables sa production de blé, — eurent une récolte des plus abondantes. Et pendant une ou deux années, en 1879 notamment, on ne vit pas entrer en France moins d'une trentaine de millions d'hectolitres de blé. Grand émoi naturellement chez les agriculteurs et peut-être surtout chez ceux qui, sous prétexte de protéger l'agriculture, ne songeaient qu'à enrôler dans leur campagne protectionniste, restrictionniste, l'agriculture, qui jusqu'alors avait été récalcitrante. On fit comprendre aux agriculteurs que si ces 30 millions d'hectolitres de grains n'étaient pas venus, ils auraient vendu leur blé beaucoup plus cher, ce qui n'était pas contestable. Peut-être aussi les auraient-ils vendus si cher que la population affamée les aurait dévorés eux-mêmes. On leur demanda s'ils voulaient les vendre plus cher et s'ils seraient bien aises d'être protégés contre la concurrence étrangère par un droit de trois francs, — on n'allait pas encore plus loin. — On eut bien soin de ne pas leur dire que si on les protégeait par un droit de trois francs, on les accablerait par des droits plus qu'équivalents sur leur fer, sur leur houille, sur leurs tissus, sur les machines, sur les produits chimiques et les engrais ; sur l'huile, sur le pétrole, sur le lard ; en un mot, sur tout ce qu'ils pourraient avoir à consommer. En sorte que si on leur faisait, — à supposer qu'on le fit, — gagner trois francs par hectolitre de blé, on leur ferait perdre trois francs et davantage sur les objets de consommation ou sur les éléments de leur travail.

Comme on ne leur montrait qu'un côté de la médaille, et que ce côté de la médaille leur paraissait agréable à regarder, la plupart disaient : Mais certainement, nous serions enchantés de vendre notre blé plus cher.

— Alors, leur disait-on, suivez-nous, venez avec nous, soutenez-nous.

La campagne commença. Elle fut dure d'abord; et je me rappelle qu'en 1881, M. Rouvier qui défendait la liberté, disait en pleine Chambre des Députés: « Vous avez agité tout le pays; vous avez envoyé ici je ne sais combien de mètres cubes de pétitions qui demandent un droit de trois francs, et il n'y a pas encore un seul d'entre vous qui ait osé demander ce droit de trois francs. »

Non, à cette époque, il n'y avait encore personne qui osât demander le droit de trois francs. Mais patience! L'audace, comme l'appétit, vient peu à peu. Un peu plus tard, un homme qui s'était fait, et qui est resté le champion, l'incarnation de la restriction ou de la protection — il appelle cela de la protection, nous l'appelons, nous, de l'oppression, — l'honorable M. Méline, devenait ministre de l'agriculture, et, en cette qualité, il se rendait à un concours agricole, à Rouen, en 1884, et il y prononçait les paroles que voici; — elles sont bonnes à rappeler, à dix ans de distance — : « Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de vous donner les raisons très sérieuses (très sérieuses, vous entendez, Messieurs) qui ont amené le gouvernement à écarter tout droit sur les blés. C'est que, ajoutait-il, on peut se passer de tout, manquer de tout, mais on ne peut pas se passer de pain. Et il ne suffit pas, ajoutait-il encore, qu'il y ait suffisamment de pain, il faut encore qu'il ne soit pas à un prix trop élevé. »

Donc, en 1884, on parlait seulement de protéger certains produits agricoles, et l'on écartait soigneusement l'idée de taxer la matière première du pain. Mais il y a une logique de l'erreur comme de la vérité, et l'engrenage en est impitoyable. Aussi ne s'écoula-t-il pas beaucoup de temps avant que ceux qui, comme moi, à cette époque, se trouvaient en face des prétentions des protectionnistes, eussent à combattre non plus seulement des élévations exagérées sur les produits manufacturés ou sur les matières nécessaires à notre industrie, mais sur le blé, mais sur la farine; mais, par conséquent — quelques dénégations qu'on leur opposât — sur le pain lui-même, qui est, comme on l'a dit plus tard, par un euphémisme digne d'être conservé, « l'un des dérivés de la farine. »

En 1885, on demanda un droit de trois francs, et, malgré des résistances auxquelles je m'honore d'avoir pris part, le droit fut voté.

Un peu plus tard ce fut le droit de cinq francs; enfin le droit de sept francs. En même temps la farine était taxée à proportion.

Et lorsque nous disions, — lorsque je disais en particulier, moi : La

logique vous condamne à taxer le pain, car on fera entrer du pain fait à l'étranger avec de la farine non taxée, on me répondait que jamais on ne taxerait le pain; qu'il n'y avait d'ailleurs aucun rapport entre le prix du pain et le prix de la farine; que l'écart c'était l'affaire des boulangers, et qu'on trouverait le moyen de forcer les boulangers à modérer leurs prétentions, et de maintenir le prix du pain à un taux raisonnable malgré l'élévation du prix de la farine.

Je puis même, à cette occasion, citer une parole bien irrespectueuse pour les députés. Je m'en excuse, mais comme j'ai été député moi-même, vous me pardonnerez.

Un jour, quelqu'un qui me l'a rapporté, causant avec son boulanger, lui dit :

« Ah ça ! c'est-il vrai que le pain a monté ? »

— Pas encore, dit le boulanger; mais ça ne tardera pas.

— Ah ! et pourquoi ça ?

— Parce que la farine a déjà augmenté de deux francs la semaine dernière.

— Ça fait donc quelque chose le prix de la farine ?

— Comment ! si ça fait quelque chose; ça fait presque-tout !

— Mais, Messieurs tel et tel nous soutiennent tous les jours que ça ne fait absolument rien, et ce sont des députés ! »

Et le boulanger, très irrespectueusement, je le répète, de répondre : « Eh bien ! ceux-là, vous pouvez leur dire qu'ils sont peut-être assez bêtes pour être députés; mais pour sûr, ils sont trop bêtes pour être boulangers ! » (Rires et applaudissements.)

Quoi qu'il en soit, une fois sur la mauvaise pente, Messieurs, on ne s'arrête point. On avait mis le pied sur ce que M. Lockroy appelait « la pente savonnée de la protection »; et sur cette pente savonnée on a glissé plus vite, je crois, que l'on n'avait pensé le faire au début. Et alors nous en sommes venus à taxer le pain, comme je le disais tout à l'heure, parce que l'on faisait entrer du pain fait avec de la farine étrangère. Nous en sommes venus à taxer toute espèce de choses; non seulement les produits manufacturés et le bétail, mais nous avons taxé la viande, les légumes secs, les haricots secs, les lentilles sèches, le fromage, le poisson salé, le poisson fumé, que sais-je ? Tout, tout, absolument tout. Si bien que les hommes les plus compétents, M. Leroy-Beaulien, entre autres, ont pu évaluer de 17 à 20 0/0 l'aggravation de charges dues à cet ensemble de droits mis sur les objets de consommation dont les plus pauvres d'entre nous ne peuvent point se passer. M. Léon Say, de son côté, a donné, je crois, le chiffre de 1,500 millions

comme celui de l'ensemble des charges que l'état actuel de la protection (jolie protection, vous le voyez! presque un tiers du total de notre budget, et sans profit pour le budget), fait peser sur l'ensemble de la consommation nationale. Comme terme de comparaison, je rappelle que la réforme économique accomplie il y a un demi-siècle en Angleterre par Robert Peel, sous l'impulsion de Cobden et de ses amis, fut considérée comme équivalant, pour l'ensemble de la nation anglaise, à un dégrèvement d'un milliard.

Étonnez-vous, après cela, qu'un caricaturiste qui, si je ne me trompe, appartient à cette ville, M. Gilbert Martin, ait représenté la protection sous la forme d'un pressoir, sous lequel est écrasé Populo. Et Populo, c'est nous, Messieurs, les riches, les moyens et les pauvres, mais surtout les plus pauvres. Le grand-maitre de la politique nouvelle, le protecteur de l'agriculture et de l'industrie, celui qu'un journaliste irrévérencieux, mon ami Yves Guyot, a appelé le père la Ruine, tourne la vis d'un air satisfait en se demandant jusqu'à quel point il pourra extraire de la sueur et du sang du bonhomme Populo de quoi soutenir les prix des industries qu'il a prises sous sa sauvegarde. L'ironie est cruelle, mais elle est trop vraie, hélas! et elle fait penser aux rudes apostrophes qu'adressait à Robert Peel, avant sa conversion, le grand orateur Fox. (Applaudissements.)

« Voulez-vous mettre en lumière les plus pernicioeux, les plus mortels effets de la loi sur les grains? Cela pourrait se faire dans cette salle, mais non pas en y réunissant l'auditoire que j'y vois aujourd'hui. Allez dans les impasses, les ruelles, les cours obscures, les greniers et les caves de cette métropole; réunissez leurs misérables et affamés habitants; amenez-les ici, dans ces loges, dans ce parterre, avec leur chétive apparence, leurs joues creuses et pâles, leurs regards inquiets, peut-être des passions amères et sombres perçant dans leurs traits. Vous aurez un spectacle qui troublerait le cœur le plus ferme et amolirait le plus dur; un spectacle devant lequel je voudrais amener le premier ministre, et je lui dirais :

« Voyez, délégué de la majesté royale, chef des législateurs, conservateur des institutions; regardez cette masse de misères. Voilà ce que vos lois et votre pouvoir, s'ils ne l'ont pas créé, n'ont pas su prévenir, ni guérir, ni adoucir. »

» Je sais ce qu'on nous répondrait si cette scène pouvait se réaliser. On nous dirait : il y a toujours eu des pauvres en ce monde; il y a beaucoup de maux que les lois ne créent pas et ne peuvent guérir;

quoï qu'on fasse, la misère existera toujours; c'est la mystérieuse dispensation de la Providence.

» Je dirais à mon tour au premier ministre : « Hypocrite, ne vous servez pas de cet argument; vous n'en avez pas encore le droit. Délivrez l'industrie de toute entrave; retirez de la coupe de la pauvreté le dernier grain du poison du monopole. Accordez au travail tous ses droits. Ouvrez à un peuple industrieux tous les marchés du monde; si, après tout cela, il y a encore de la misère, vous aurez acquis le droit, peu digne d'envie, de blasphémer contre la Providence (1). »

Voilà ce que c'est que la protection, quand elle est poussée à outrance; voilà ce que c'est que la prétention de fournir aux uns, qui peuvent être très méritants et très dignes d'intérêt, mais qui, après tout, sont des citoyens comme les autres, devant travailler à leurs risques et périls, la certitude de prix rémunérateurs, tandis qu'on ne peut pas donner aux autres la certitude de conserver leur travail et leur pauvre salaire.

Vous voyez ce qu'est ce régime : c'est un régime de privilège et d'exception, s'il ne profite qu'à un certain nombre. Et si l'on arrivait par un tour de force dont je crois la réalisation impossible, à graduer si bien la protection que chacun en eût sa part égale, alors ce serait une duperie. Les diverses protections accordées aux uns et aux autres s'annuleraient réciproquement. Il ne resterait qu'une chose : des gênes, des formalités, des arrêts de circulation et tout un mécanisme lourd, compliqué et dispendieux, au grand détriment du travail et du commerce.

Voilà quelle est la vérité sur ce principe, sur cette doctrine. Cette doctrine, voulez-vous savoir comment le grand-maitre de la protection lui-même la définissait, comment il exposait ce qu'il appelait la moralité de la loi : « La philosophie de la protection, la philosophie de notre tarif de douane, disait-il, consiste à soutenir les cours de façon à donner à ceux qui voient baisser leurs bénéfices, le maintien de prix rémunérateurs. » Voilà la moralité de la loi.

(1) On pourrait rapprocher de ces paroles le passage cité à la tribune par M. Rouvier et par M. Frédéric Passy, dans lequel Bastiat disait avec non moins d'énergie : « Vous n'avez pas le droit de faire ce que vous faites. C'est de la spoliation légale, la pire de toutes. Si, parmi tous les ouvriers de France, il en est un seul qui succombe pour n'avoir pu acheter avec son salaire autant de pain qu'il l'aurait fait sous un régime libre, qui donc, nous le demandons, devra compte de cette vie? »

On se rappelle qu'en citant ces paroles au Grand-Théâtre de Bordeaux, le 6 février 1870, M. Frédéric Passy faisait remarquer qu'on ne vit pas seulement de pain, mais de tout ce qui sert à entretenir la vie : de l'abri, du vêtement, du foyer, de la lumière, etc.

« Comment, disait-il encore, voici des terres qui s'étaient élevées, à une certaine époque, de la valeur de 3,000 francs l'hectare à la valeur de 15,000 francs; elles ont baissé jusqu'à 6 ou 7,000 francs l'hectare, et le législateur n'interviendrait pas pour maintenir aux propriétaires de ces terres le prix de 15,000 francs auquel ils les avaient vues arrivées? »

Eh! Messieurs, je connais des propriétaires de maisons, — et malheureusement, pour mon compte, je suis de ceux-là, — qui ont vu les loyers de leurs maisons baisser dans la proportion de 30 à 40 0/0. Est-ce qu'ils s'en vont devant le législateur, à la grande fabrique des lois qui est là-bas au coin du quai, pour lui dire : « Autrefois je touchais 20,000 francs de loyers, je n'en touche plus que 12,000. Faites donc une petite loi pour obliger mes locataires — ou plutôt les locataires que je n'ai plus — à venir occuper mes immeubles et à payer aussi cher qu'autrefois. » Il est vrai que le lendemain, les locataires demanderaient une loi pour obliger les propriétaires à les loger à bon marché, à les loger gratis. (Rires et applaudissements.)

Voilà comment — je le dis tout de suite, j'avais l'intention de le dire tout à l'heure, et je le redirai plus tard, — voilà comment, avec cette prétention de faire de la loi le régulateur des bénéfices, on a semé dans la société les idées les plus fausses, les plus dangereuses et les plus subversives.

Ah! vous appelez cela la moralité de la loi! Je l'ai dit à la tribune parlementaire, je puis le répéter ici; j'appelle cela, moi, l'immoralité de la loi! (Une voix : Le vol!)

Ah! vous avez la prétention de conserver, de maintenir des bénéfices à ceux qui trouvent qu'ils n'en font pas de suffisants! Je vous amènerai, moi, disais-je, ou plutôt on n'aura pas besoin de les amener, et si on vous les amène, je tâcherai de leur répondre, de les réfuter — on vous amènera cent mille citoyens qui vous demanderont de leur garantir un minimum de salaire et un maximum de travail. Je sais, moi, ce que je pourrai leur répondre, à tort ou à raison, en restant d'accord avec moi-même. Mais vous, qui avez cru devoir donner des garanties de fortune, des garanties de rentes, des garanties de profit aux propriétaires et aux manufacturiers, je vous défie, et je vous défierai jusqu'à la fin des siècles, de trouver quelque chose de sérieux à leur répondre. (Applaudissements.)

Revenons aux faits. Messieurs, nous avons vu tout à l'heure les résultats du régime de 1860; eh bien! faisons la contre-épreuve; voyons les résultats du régime de 1891, ce régime qui a commencé, il faut le dire, à s'introduire petitement, comme un virus dont quelques

gouttes ont pénétré peu à peu dans l'économie du corps social, à partir de 1881, puis de 1885 et des années suivantes.

Oh! je n'abuserai pas — je l'ai déjà un peu trop fait — je n'abuserai point des chiffres; mais il m'est impossible cependant de ne pas en mettre au moins quelques-uns sous vos yeux.

Nous avons parlé tout à l'heure de l'ensemble du commerce de la France. Le commerce de la France, dans les trois années de 1889 à 1891, a été en moyenne de 8,183 millions par année; mais dans la période de 1892 à 1894 il n'a été que de 7,378 millions. La différence, comme moyenne, est de 805 millions par année; c'est-à-dire à peu près exactement un dixième en moins sous l'influence du tarif de 1891.

Voulez-vous le mouvement maritime pour l'ensemble de la France? Il a été de 23,540,000 tonnes pour l'ensemble de la première période triennale; il est tombé à 22,310,000 tonnes pour la seconde, soit une différence de 1,230,000 tonnes.

Tout à l'heure je vous citerai les chiffres de Bordeaux, ou plutôt les voici; ils sont peut-être encore plus frappants, malheureusement. A Bordeaux, le tonnage, qui était de 2,050,000 tonnes, est tombé à 1,834,000 tonnes; c'est-à-dire une perte de 216,000 tonnes, plus du dixième.

Vous croyez peut-être que ces chiffres, qui sont ceux de la douane, si tristes qu'ils puissent être, accusent au moins la totalité de la perte. C'est une erreur. La douane enregistre le nombre de tonneaux de jauge des navires; elle ne fait pas la distinction entre les navires à plein chargement et les navires incomplètement chargés. Or, j'ai là — et je les dois à l'un des hommes les plus au courant de ces choses parmi vous — des chiffres qui constatent que telle Compagnie, la Compagnie bordelaise de navigation à vapeur, par exemple, que je suis autorisé à nommer, portait dans ses voyages entre Bordeaux et New-York 1,500 tonnes par voyage, de 1881 à 1891, pour un montant de 41,300 francs. Elle est descendue successivement en 1892 à 1,400, en 1893 à 1,000, en 1894 à 830, pour un montant de 17,030 francs. Ailleurs, pour une compagnie qui va en Angleterre, il y a une différence moindre, à peu près un tiers dans le chiffre des tonnes réelles. La douane ne fait pas la différence. Et non seulement le navire ne transporte plus que les trois quarts, que les deux tiers, que la moitié, quelquefois moins de ce qu'il transportait précédemment, mais il ne transporte plus, soit à l'entrée, soit à la sortie, le même genre de marchandises, et, par conséquent, le commerce est

atteint dans une proportion beaucoup plus considérable que celle que pourrait accuser le tableau des douanes.

Voulez-vous, maintenant, l'ensemble du commerce de la ville de Bordeaux? Il était en moyenne, pour 1890 et 1891, de 628 millions; il a été de 516,700,000 francs, c'est-à-dire une différence de 111 millions, dans la période de 1892-1893. Je n'ai pas pu me procurer les chiffres de 1894.

Pour notre commerce avec l'Angleterre, il y a une perte de 106 millions sur un total de 1,600. Pour la Belgique, il y a une perte de 132 millions sur 1,023 millions; pour l'Espagne, il y a une perte de 208 millions sur 550 millions, c'est-à-dire plus du tiers, près de la moitié. Pour la Suisse, il y a une perte de 82 millions sur 339. Et pour ce qui concerne les vins, on en expédiait pour 9 millions il y a quelques années; on en expédie maintenant pour moins d'un million, pour 979,000 francs.

Pour l'Italie, c'est à peu près exactement la moitié, 262 millions au lieu de 501, mais en remontant plus haut, parce que ce ne sont pas les seuls tarifs de 1891 qu'il faut accuser du mauvais état de nos relations avec l'Italie, bien que ce soit toujours le même esprit. Vous savez qu'en 1886, l'Italie dénonçait brusquement le traité de commerce avec la France. En quoi, je l'ai dit à mes amis d'Italie lorsque j'ai été parmi eux, ils ont commis une grosse faute. Mais il faut reconnaître que cette faute, nous l'avions pour ainsi dire provoquée, car par trois fois le Parlement français a repoussé des traités de commerce qui avaient été acceptés d'un commun accord par les deux gouvernements.

Eh bien! c'est là une des principales causes de l'altération des relations internationales, particulièrement avec l'Italie, peut-être aussi avec la Suisse, notre grande amie, ce peuple libre, ce peuple qui, à tant d'égards, doit être considéré par nous comme un modèle et comme un exemple; ce peuple qui a su faire vivre en paix dans son sein des hommes de plusieurs races, de plusieurs religions, parlant des langues diverses, et qui cependant ne forment qu'une seule patrie, dont tous les citoyens sont attachés au même degré à cette patrie commune.

C'est avec ces peuples, qui devraient être nos amis, que nous avons comme à plaisir altéré et troublé nos relations. Elles ne sont pas non plus sans quelques nuages du côté de l'Espagne, et vous savez — au moins au point de vue de votre commerce particulier de Bordeaux — combien l'altération des relations avec l'Espagne a contribué au malaise dont on se plaint sur cette place.

L'exportation des vins de la Gironde est tombée de 1,302,000 hecto-

litres en 1887 à 740,000 en 1893, et ne s'est relevée qu'à 920,000 en 1894 par suite d'une récolte exceptionnelle. L'ensemble des demandes de l'étranger, qui étaient de près de 2 millions et demi d'hectolitres en 1880, de 2,300,000 en 1890-91, est tombée à 1,845,000 en 1892, à 1,569,000 en 1894. L'Amérique, qui en prenait jadis près de 300,000 hectolitres, n'en demande plus que 40 et quelques mille; et l'Italie et l'Espagne, dont les vins passaient en grande partie par Bordeaux ou par l'entremise du commerce bordelais, vont directement en Allemagne, en Suisse ou dans la République Argentine. Nous ne sommes plus, comme nous étions, le grand, presque le seul marché des vins. Mêmes résultats à Lyon pour le marché des soies. Je puis ajouter que sous le régime antérieur, les années d'abondance comme celles de 1868, 1869, 1870, 1874 et 1875 n'écrasaient pas les cours, comme cela est arrivé l'année dernière, par ce fait même que nous étions le marché universel et régulateur.

Mesdames et Messieurs, ces chiffres que je pourrais multiplier — mais je ne veux pas abuser, — ces chiffres vous disent que la liberté, la liberté du travail qui produit, et la liberté de l'échange qui répartit, sont des conditions indispensables de la prospérité d'un pays. Oui, le commerce est une des principales sources de la richesse et de la puissance publique. Il y a des gens — et ceux que je combats en ce moment sont de ceux-là — qui ont une sorte de mépris pour le commerce; ils vous disent : Le commerce? qu'est-ce que c'est que ça? Le commerce, qu'est-ce que ça produit? Le commerce ça fait passer une chose des mains de l'un dans celles de l'autre; ça la déplace et ça profite aux commerçants, ça leur rapporte un bénéfice que rien ne justifie, car enfin ces gens-là n'ont rien fait.

Messieurs, c'est une idée qui a été jadis malheureusement professée par des hommes qui avaient une autre valeur que ceux qui la professent aujourd'hui. On a dit au siècle dernier : « les faux biens du commerce »; on a même dit : « les faux biens de l'industrie ». On prétendait qu'il n'y avait que la terre qui produisit. C'est vrai et c'est faux.

Tout vient de la terre. Mais tout a besoin d'être travaillé par l'industrie, et tout a besoin d'être déplacé par le commerce.

Que me fait, à moi, qu'il y ait du coton en Amérique, du cacao aux Antilles, de la gomme et des arachides au Sénégal et d'autres produits ailleurs? Que me fait à moi que des planteurs, des colons, là-bas aient fait sortir de terre ces produits? que des mineurs, dans le nord ou dans le centre de la France, aient extrait des entrailles de la terre cette houille qui devient le pain quotidien de l'industrie, l'agent de la

chaleur, de la lumière, de l'électricité même? Qu'est-ce que cela me fait, si après avoir été produites ainsi par la culture ou modifiées par l'industrie, ces choses restent là-bas où je ne puis pas les atteindre? Mais les amener à moi, c'est absolument la même chose que les faire sortir de terre ou les extraire du puits de la mine. Produire, c'est mettre à la portée des hommes, n'importe comment, les choses que les hommes ne créent pas, mais qu'ils modifient ou qu'ils déplacent; et le commerce, en ce sens, le commerce est un agent de production aussi réel et aussi respectable que tous les autres.

J'ajoute que le commerce est un agent de pacification. On vous disait tout à l'heure dans des termes beaucoup trop bienveillants à mon égard, que j'étais ce qu'on appelle un apôtre de la paix. Mais le commerce est avant tout un agent de paix.

Au siècle dernier — je me souviens d'avoir cité cela, ici à Bordeaux, dans une autre salle, il y a trente-trois ans, — au siècle dernier, un auteur, un littérateur, qui avait commencé par être tailleur de pierres, Sedaine, dans le *Philosophe sans le savoir*, fait dire par un père gentilhomme et commerçant à son fils dédaigneux de la profession paternelle : « Quel métier, mon fils, que le métier de commerçant ! » Ce bon commerçant, mais il est comme un lien d'or et de soie entre les peuples. Quelques particuliers avides font armer les rois; les peuples se rencontrent sur les champs de bataille; le sang coule, les villes sont ruinées. Mais eux, ces bons commerçants : chinois, anglais, français, italiens, ils restent amis de tout le monde; ils tendent leurs mains bienfaisantes à ces hommes qui se déchirent, et les forcent enfin à comprendre qu'ils ne peuvent pas rester éternellement ennemis. Le voilà, le rôle du commerce! Voilà pourquoi lorsque, sous prétexte de protéger le travail national, on met le commerce en perte, c'est le travail national auquel on porte une atteinte irréparable.

D'ailleurs, ce travail national, est-ce qu'il se réduit à ceci ou à cela, à cette industrie ou à cette autre? Est-ce que c'est plus particulièrement le travail de M. un tel, filateur dans le Nord, ou de M. un tel, maître de forges dans l'Est, vigneron dans la Gironde, ou sériciculteur dans l'Ardèche? Le travail national, c'est l'ensemble des travaux de tous les nationaux; le travail national, c'est le travail de tous ceux qui travaillent à l'intérieur et sur le sol de la nation; le travail national, c'est celui qui sert à nourrir les estomacs nationaux, à couvrir les corps nationaux, à les abriter.

Bastiat disait un jour : J'ai pour toute fortune une terre et cette terre

ne produit que du blé; à Dieu ne plaise que j'accepte jamais qu'on taxe le pain de mes compatriotes pour me conserver mon revenu! Est-ce que les estomacs de mes semblables sont faits pour mon blé? C'est mon blé qui est fait pour l'estomac de mes semblables.» (Applaudissements.)

Ah! je sais bien, — il faut que j'en dise un mot, je vous demande pardon si je suis obligé de vous retenir plus longtemps que je ne voudrais (Exclamations); la question est si grave qu'il ne faut pas la laisser par trop incomplète. — Ah! je sais bien que malgré toutes les protections je serais peut-être tenté de dire: en partie à cause de toutes les protections, l'agriculture a souffert et continue à souffrir.

Je sais que les prix du blé sont très bas; mais il faut pourtant se rendre compte de la nature des choses.

D'abord, quand on vient vous parler d'un prix de revient nécessaire de 25 fr. le quintal, je réponds qu'il n'y a pas de prix de revient général; je réponds, avec les agriculteurs les plus connus, les plus célèbres, que les prix de revient d'un quintal de blé peuvent varier suivant les uns et les autres, depuis le chiffre infime de 5 ou 6 fr. jusqu'au chiffre de 25 fr. et peut-être davantage; je réponds que le prix de revient dans chaque industrie varie suivant chaque industriel, suivant chaque commerçant, suivant chaque producteur, suivant chaque année, et suivant chaque saison; je réponds avec M. Aynard, l'un des députés du Rhône, « que bien peu de personnes peut-être savent exactement quel est leur prix de revient »; et ceux qui le savent exactement se gardent bien de le dire à leurs voisins. (Sourires.)... Il n'y a pas de prix de revient général, il n'y a que des prix de revient particuliers. Ce n'est pas à dire qu'il n'y avait et qu'il n'y aurait rien à faire.

En 1879, la Société nationale d'Agriculture déclarait qu'il était impossible, vu les nécessités de l'alimentation publique, de recourir à des droits sur les blés; mais elle demandait la réduction à 5 0/0 au maximum de tous les droits sur les produits industriels, la diminution des droits de mutations et diverses autres mesures qui, je le crois, auraient été véritablement utiles. J'avais moi-même présenté à la Chambre un contre-projet dans ce sens et j'étais en cela, j'ose le dire, un meilleur ami de l'agriculture que ceux qui l'ont égarée en prétendant la servir.

Quoi qu'il en soit et en dépit de souffrances auxquelles je compatis, il faut bien reconnaître que la production du blé s'est développée dans des proportions telles qu'il ne dépend de personne de maintenir des prix artificiels.

M. Levasseur compare avec raison la dépréciation du blé dans l'ensemble du monde civilisé à la dépréciation des métaux précieux qui s'est produite après la découverte de l'Amérique, et qui se reproduit de nos jours par l'abondance extraordinaire des gisements d'argent et des gisements d'or. On s'est épuisé en Congrès; on a pris des mesures de toutes sortes aux États-Unis; on a notamment fait acheter par le Trésor, à perte, c'est-à-dire aux dépens du contribuable, des masses d'argent considérables; on n'a pas réussi à diminuer, à arrêter la baisse de la valeur de l'argent. Peut-être l'a-t-on augmentée en portant le producteur à extraire de plus en plus, puisqu'il était certain de trouver dans le Trésor public un preneur qui lui achetait à perte sa marchandise.

Eh bien! de même M. Levasseur — qui est, je ne voudrais pas dire le seul, mais l'un des seuls statisticiens aux chiffres desquels j'accorde une confiance absolue, car je suis porté à me méfier beaucoup des statistiques; — M. Levasseur dit que vers 1860 le monde civilisé produisait à peine 400 millions d'hectolitres de blé; aujourd'hui il en produit plus du double (1). Et il ajoute: « Par suite de cette grande production, le monde se constitue dans une condition économique différente de celle à laquelle l'Europe était accoutumée il y a trente ans. La révolution qui s'opère ainsi sous nos yeux trouble, comme toutes les transformations économiques, certains intérêts, cause de pénibles souffrances, et pose au législateur de difficiles problèmes à résoudre.

C'est à la France à se mettre en harmonie avec cet état nouveau et à s'accommoder aux conditions du marché général, si elle veut y

(1) A l'appui de ce passage, voici la reproduction d'une note fournie à M. Passy par M. Levasseur:

« En 1868, d'après mon calcul :

Europe.....	297 millions d'hectolitres.
États-Unis.....	79 —

» 1874 à 1884, d'après M. Neumann Spallart :

Europe.....	446 millions d'hectolitres.
Monde civilisé.....	717 —

» 1892, d'après le Congrès de Vienne :

Europe.....	451 millions d'hectolitres.
Monde civilisé.....	830 —

» 1894, d'après le Statesman's Yearbook Y. C. :

Europe.....	502 millions d'hectolitres.
Monde civilisé.....	858 —

conserver sa place. Quelque influence qu'elle exerce, elle n'arrêtera pas le peuplement et le défrichement de la terre, l'accroissement de la production, et le perfectionnement des transports. Si elle n'établit pas cette harmonie, si elle ferme ses frontières, elle se trouvera de plus en plus en dehors du marché du monde, et elle en subira les conséquences (1).

Vous le voyez, on aura beau faire, on n'empêchera pas la baisse. On pourra faire qu'il y ait une différence entre la France et le dehors, pendant un certain temps; mais on ne remontera pas le courant; et, cette différence même, on ne la conservera pas toujours. Car on ne peut prétendre à maintenir indéfiniment entre les populations placées des deux côtés d'une même frontière une inégalité de conditions, un écart de prix, analogues à ces différences de niveau qui existent dans nos canaux entre les deux biefs séparés par une écluse. Tôt ou tard les habitants, parmi lesquels il y en a pour qui, si bas que soit le prix des aliments, ce prix est toujours trop élevé, regarderont par-dessus les frontières et se demanderont comment il se fait qu'ils soient obligés de payer leur pain un tiers de plus que leurs voisins d'Angleterre ou de Belgique, leur pétrole le double ou le triple, et le reste à l'avenant.

Ils font déjà, à cet égard, d'amères réflexions. Et tout cela se mêlant à d'autres causes d'irritation et d'animosité sur lesquelles il ne me convient pas de m'arrêter aujourd'hui, tout cela contribue à maintenir à travers le monde civilisé, qui devrait être un modèle de paix et de travail, une agitation intérieure et une tension des relations extérieures qui font peser sur notre vieux monde un poids de dépenses tel que nous finirons, si nous n'y mettons bon ordre, par être écrasés sous les armes mêmes par lesquelles nous prétendons nous protéger. On peut arriver à être tellement couvert de fer pour sa sécurité, qu'on ne puisse même plus remuer pied ni patte pour se défendre quand cette sécurité est attaquée.

Et tenez, Mesdames et Messieurs, voici un tableau; il est déjà vieux; il concerne un des pays les moins armés du monde: la Grande-Bretagne. Il donne par années le chiffre des dépenses civiles, des dépenses militaires et des intérêts de la dette. Ce bien que vous voyez en bas, et qui tient si peu de place, c'est la totalité de ce qui est consacré à ces dépenses civiles, aux dépenses productives de tout

(1) Discours à la réunion mensuelle de la Société d'Économie sociale, le 25 novembre 1893.

ordre, y compris les frais de recouvrement. Ce rouge qui est au-dessus, ce sont les armements de terre et de mer; et cet autre rouge qui est encore au-dessus et qui par moments, comme à l'époque de la guerre de Crimée, s'élève si haut, c'est la dette. Ce serait, dans un tableau analogue pour la France, les 1,350 millions que notre budget des dépenses prélève tous les ans sur notre budget des recettes pour payer les intérêts de nos 34 ou 35 milliards de dettes. En sorte que, en Angleterre, en France, en Allemagne, en Italie, partout, un tiers ou un quart de ce que l'on prend à la sueur des populations est consacré à des services utiles, à des œuvres de vie, tandis que les 2/3 ou les 3/4 sont consacrés à ce que j'appelle des œuvres de mort ou des œuvres mortes.

Et voilà ce qu'on appelle l'Europe civilisée! Voilà dans quelle situation, au lieu de chercher à reliaer des relations commerciales, au lieu de chercher à diminuer les griefs, au lieu de chercher à envoyer de part et d'autre les ballots qui sont des transmetteurs de services, les ballots avec lesquels passent les hommes, avec lesquels passent les idées, on ne songe qu'à s'envoyer des boulets, et à se ruiner en attendant qu'on puisse s'envoyer des boulets.

Eh bien! Mesdames et Messieurs, au point de vue de la paix internationale, au point de vue des relations extérieures, peut-il rien y avoir de plus insensé, de plus dangereux qu'un régime de restriction, de séparation, d'antagonisme, un régime qui détourne de nous les achats et les ventes, un régime qui amène nos amis de la Suisse à remplacer 17 millions de marchandises qu'ils prenaient en France par plus de 16 millions qu'ils prennent en Allemagne, un régime qui conduit les Belges à dire, à écrire, comme l'écrivait dès 1890 l'un des hommes les plus éclairés de ce pays, M. Couvreur: « Mais vous voulez donc absolument que nous ne passions plus la frontière que de l'autre côté, puisque vous vous obstinez à la fermer du vôtre? Il faut pourtant que nous sortions de chez nous par quelque part; vous voulez donc que par la force des choses, au point de vue économique qui, fatalement, influe sur le point de vue politique, nous soyons condamnés, nous, Français de cœur, à devenir Allemands? »

Le péril est grand; il suffit de l'indiquer. Mais ce n'est pas le seul. A côté du danger social, à côté du danger international, il y a un autre mal, non moins grand, et auquel nous devrions remédier avant tout en recourant à d'autres procédés, en renouant d'abord avec ceux qui sont nos amis naturels, puis de proche en proche, avec d'autres, les liens du commerce.

J'ajoute — ou plutôt j'y reviens — j'ajoute que ce ne sont pas seulement les relations extérieures, ce sont les relations intérieures qui ont à souffrir de cet état de choses. J'ajoute, ou plutôt je répète ce que je disais tout à l'heure, que quand on voit la Loi, sous prétexte de pondérer les situations et les profits, se faire en quelque sorte la tutrice des situations particulières, garantir des bénéfiques et des débouchés à celui-ci ou à celui-là; il est inévitable que chacun tâche de tirer à soi toute la couverture. Et alors nous assistons à ce spectacle déplorable qu'un ancien député de Bordeaux, M. Achard, qualifiait un jour de « guerre civile des produits et des régions »; nous voyons la betterave vouloir étouffer, et réussir, en effet, à étouffer le maïs; nous voyons l'alcool de pommes de terre qui ne permet pas qu'on fasse d'alcool moins mauvais, moins malsain; nous voyons l'amidon de ceci, de cela, entrer en guerre contre l'amidon d'autre chose; nous voyons le Nord lutter contre le Midi, l'Est contre l'Ouest; chacun tirant à lui; chacun considérant comme ennemie telle ou telle région qui se trouve en concurrence avec lui dans les limites de la patrie, à l'intérieur de cette France qui se dit une et indivisible. Là voilà déchirée en lambeaux, cette France une et indivisible, et chacun, au nom de son petit morceau de protection, qu'il veut arracher aux dépens de son voisin, chacun, je le répète, morcelle la patrie et établit au sein même de cette patrie des divisions et des animosités des plus regrettables. On a dit qu'il dépend de la Loi de maintenir les prix, de garantir les profits. Alors il doit dépendre de la Loi aussi de maintenir le travail, de donner du travail, d'en régler les conditions, d'assurer le salaire. Et l'on en vient, comme vous l'avez vu presque simultanément à la Chambre des députés de France et au Reichstag allemand, à demander au gouvernement de se faire le seul commerçant en grains, de régler lui-même le prix de vente et le prix d'achat. Ceux qui demandent cela ne savent pas que la Convention l'a tenté et qu'elle l'a tenté en vain — et pourtant elle était puissante; — elle y a mangé 1,400 millions, aux dépens du contribuable naturellement; elle a fini par être obligée de mettre les consommateurs à la ration, voire à la demi-ration. Ceux qui disent cela ne savent pas que Napoléon a tenté quelque chose d'analogue, à son tour — et lui aussi était puissant; — il avait la prétention de régler les prix et les profits; il voulait une boulangerie forte, organisée suivant sa manière; il avait décrété un prix maximum pour le blé : 30 francs l'hectolitre. Il l'a fait monter à 70 francs; il a fait tomber en faillite les trois quarts des boulangers, auxquels il imposait des conditions impossibles.

Il y a donc là, vous le voyez, Mesdames et Messieurs, des dangers d'une gravité qu'on ne saurait se dissimuler; mais il y a surtout — et j'y reviens parce que je l'ai annoncé, et ce doit être la conclusion de ce trop long entretien, — il y a surtout l'insécurité, l'instabilité. Les auteurs des tarifs actuels vous garantissaient la stabilité, et tous les ans ils remanient ou demandent à remanier les tarifs.

Ils vous garantissaient la sécurité! et vous ne pouvez pas savoir, vous, Messieurs les Commerçants, Messieurs les Industriels, sous quel régime vous serez dans trois mois, dans six mois, peut-être dans quinze jours.

Savez-vous à quelles extrémités peuvent conduire ces aberrations? Lorsqu'en 1886, l'Italie dénonçait son traité de commerce, comme je le rappelais tout à l'heure, un des plus grands industriels de Paris, un homme considérable, me dit: « Savez-vous à quoi nous sommes réduits, et à quoi sont réduits, comme nous, les Italiens, pour exécuter les commandes souscrites? Nous sommes réduits, de part et d'autre, à faire mettre l'estampille allemande sur nos produits pour qu'ils passent de France en Italie ou de l'Italie en France. »

Voilà à quoi on arrive avec ces subits changements dans le régime de douane! Le commerce et l'industrie ont besoin de savoir sur quoi compter. Et comment voulez-vous qu'ils sachent sur quoi compter si une législation durable ne les unit pas les uns aux autres?

On n'a pas voulu de traités de commerce; on a dit que c'était aliéner son indépendance. Mais aliéner son indépendance, c'est ôter aux autres leur propre indépendance. Mais lorsque vous faites un contrat, lorsque vous concluez un arrangement, lorsque vous louez un appartement, sans doute vous aliénez votre indépendance; vous vous obligez à occuper cette maison; vous vous obligez à en payer le loyer, et le propriétaire s'oblige à vous la laisser occuper, à vous en faire jouir. Lorsque vous faites une convention avec un négociant qui doit vous livrer telle marchandise, à tel prix, dans tel délai, vous êtes obligé de payer le prix qui a été convenu, et le commerçant est obligé aussi de livrer la marchandise dans les conditions convenues. Pourquoi en serait-il autrement entre les peuples qu'entre les particuliers? Est-ce que les peuples sont autre chose qu'un ensemble de particuliers? Est-ce que le commerce d'un pays avec un autre est autre chose que le commerce entre les habitants de ce côté de la frontière et les habitants de l'autre côté de la frontière?

Si vous voulez que ce commerce individuel puisse s'accomplir, il faut qu'il y ait dans les relations internationales, comme il y a dans les

relations sociales, une loi qui assure la validité des contrats. Il faut qu'il y ait une garantie qui nous assure l'exécution de nos engagements et de ceux qu'on prendra vis-à-vis de nous. Il faut que nous sachions que, pendant un certain délai au moins, les matières dont nous avons besoin ne seront pas grevées d'un droit différent de celui dont elles sont grevées aujourd'hui. Il faut que nous sachions que les conditions de transport ne seront pas modifiées; il faut que nous sachions que nous resterons libres de faire passer nos produits, comme nous le faisons aujourd'hui, à des conditions déterminées; et alors nous pourrions tabler sur l'avenir, améliorer le présent et préparer l'avenir.

Le commerce — je le disais tout à l'heure, et je le répète encore, — le commerce n'est pas seulement un élément de sécurité, c'est un élément de paix et d'amitié.

Lisez l'intitulé des traités de commerce; ils commencent tous par ces mots : « Traité de commerce et d'amitié entre le gouvernement de ceci et le gouvernement de cela ».

Oui, le commerce est un lien d'amitié; oui, il avait raison, le grand homme de bien qui a doté l'Angleterre de la liberté du commerce, Richard Cobden, lorsque, combattant un jour ce qu'il appelait la « folie Palmerston », il disait au célèbre ministre qui représentait alors le chauvinisme anglais : « Donnez-moi ce que vous allez consacrer à des armements dont notre île n'a aucun besoin, pour améliorer les relations commerciales avec nos voisins; et je vous ferai, moi, avec des balles de coton et des balles de laine, je vous ferai des murailles et des fortifications dans lesquelles tous les boulets du monde viendront s'amortir avec bien plus de certitude que sur vos murailles de granit, bonnes peut-être tout au plus à les attirer. » (Applaudissements.)

Voilà la vérité. Voilà ce qui doit être. Voilà l'idéal de l'avenir; voilà celui que nous devons envisager à la fin de ce XIX<sup>e</sup> siècle, qui n'a pas été appelé en vain le siècle de la vapeur, le siècle de l'électricité.

Comment! aujourd'hui le monde est uni; l'espace et le temps n'existent plus; en une minute, en un instant, nous conversons avec l'autre extrémité du monde; nous envoyons, pour dix centimes, une carte postale, c'est-à-dire notre pensée, à l'extrémité du globe; nous pouvons, par la vapeur, franchir en quelques jours, en quelques heures, des espaces que nos pères n'auraient jamais pensé à franchir; nous pouvons, grâce à ces instruments que M. Gladstone appelait les grandes navettes de l'unité humaine, nous mêler à toute heure; et le pauvre comme le riche peut réaliser cette prophétie de Georges Stephenson disant à son fils : « Un jour viendra où il en coûtera moins

au dernier des ouvriers de prendre le railway pour aller chercher de l'ouvrage au loin, que de s'en aller à pied, avec sa miche sous le bras. »

Nous vivons à cette époque. Les océans sont traversés, les isthmes coupés, les chaînes de montagnes percées à leur tour : il n'y a plus de Pyrénées, plus d'Alpes; partout on marche vers l'unité, partout les produits tendent à se rapprocher, à se mêler, et les hommes ne se mêleraient pas ! Et les hommes, au lieu de seconder ce mouvement, s'y opposeraient ! Ils construiraient des navires, ils creuseraient des ports, ils établiraient des chemins de fer, ils perceraient des montagnes, ils ouvriraient des canaux. Et lorsqu'ils verraient le commerce se servir de ces instruments préparés pour lui; lorsqu'ils verraient de l'autre côté de l'Océan ou de l'autre côté de la frontière arriver le blé dont ils ont besoin, les vêtements ou les outils dont ils ne peuvent pas se passer, ils diraient : Arrière ! arrière ! C'est la richesse qui s'avance, c'est la nudité qui va être couverte, c'est l'aliment qui va au-devant de la bouche qui l'appelle, c'est le sang de l'humanité qui circule pour activer sa croissance, c'est la santé, c'est la force, c'est la lumière, ce sont les idées qui se propagent avec les hommes ! Tout cela, c'est le progrès; nous n'en voulons pas : Arrière ! *Vade retro, Satanas !*

Est-ce que c'est là véritablement l'idéal de cette fin de siècle ? Comment ! Mesdames et Messieurs, vous allez, dans quelques semaines, ouvrir ici même, pour la treizième fois, et plus belle et plus grandiose que jamais, une de ces Expositions pour lesquelles la Société philomathique a su se surpasser, et a réussi à faire, non seulement sans y perdre, mais même en y trouvant un bénéfice, de si grandes et si belles choses. Vous allez convier le monde à venir ici admirer, regarder !

Et nous peuple français, nous grande France, nous Français de 1789, qui avons célébré cet anniversaire de 89 par une Exposition à la suite de laquelle le monde entier est venu s'incliner devant la personne respectable et respectée, et aujourd'hui à jamais regrettée, de celui qui représentait alors la France; nous qui allons dans quelques années, en 1900, convier de nouveau le monde à recevoir l'hospitalité de la France; nous qui allons mettre sous les yeux du monde entier ce qu'on pourrait appeler la table du genre humain, nous viendrions lui dire : Voilà ce que la terre produit; voilà ce que nos frères de l'Orient, ce que nos frères de l'Occident, du Nord ou du Midi tiennent à votre disposition ! Voilà, pauvre peuple ! pauvre Jacques Bonhomme ! dont les entrailles crient trop souvent la faim, dont les épaules souffrent de la nudité, du froid, voilà ce que tu peux avoir !

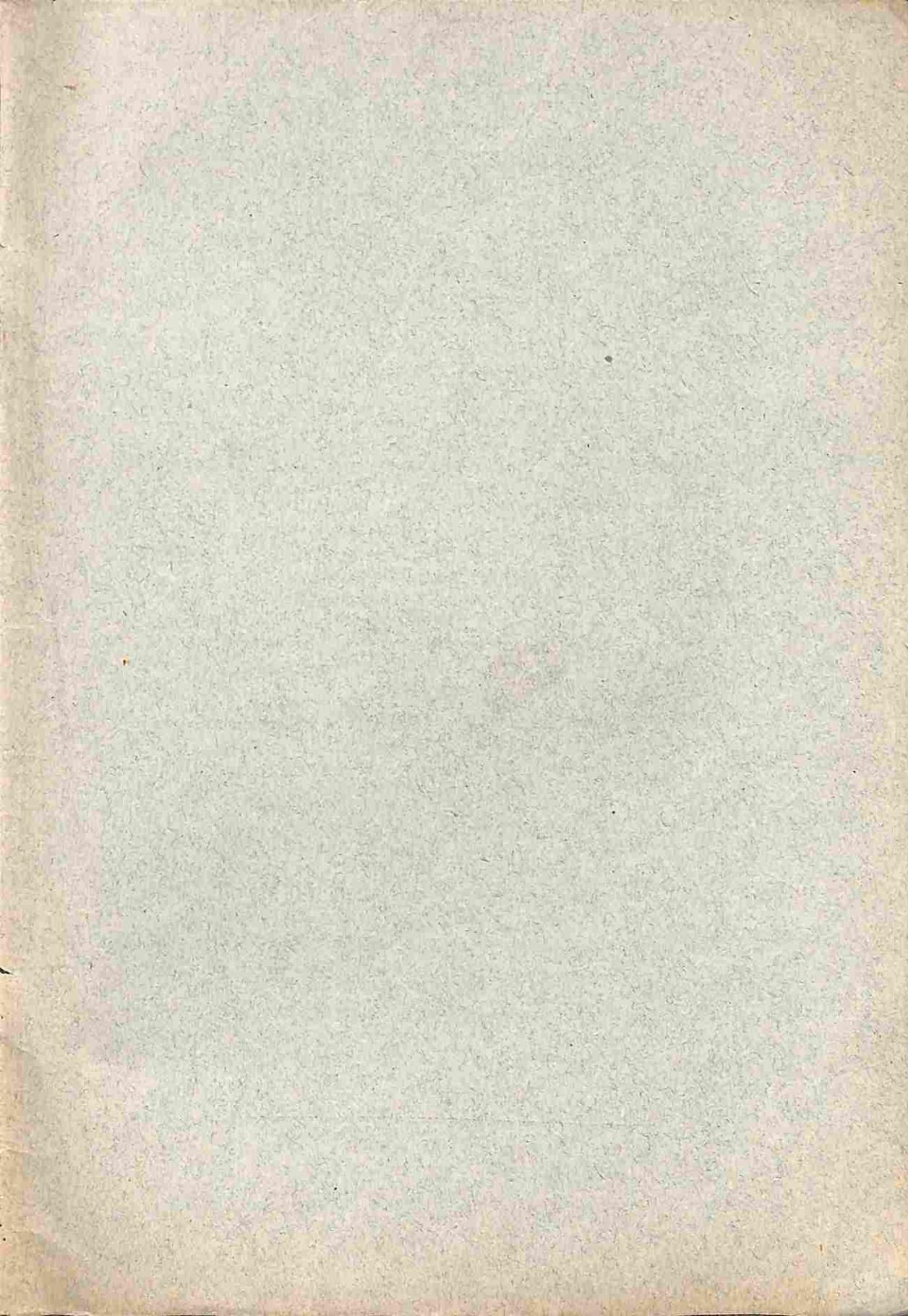
voilà ce qui est à ta disposition, ce qui est le travail des autres, ce qui a été préparé en échange de ton travail ! Voilà les services que, contre les services à toi, tu peux obtenir. Voilà ta table, « la grande table du père de famille, » comme le disait, au iv<sup>e</sup> siècle, saint Jean Chrysostôme.

Et puis, lorsque les Français, lorsque les autres peuples auront tourné les uns après les autres, les uns avec les autres, la main dans la main peut-être, pendant trois mois, autour de cette table de famille, on leur dira : Maintenant, c'est fini ! la comédie est jouée ! Séparez-vous ; tournez-vous le dos ! Emportez chacun vos produits et vos services ! Cela n'était que pour la montre ; et vous savez, à la montre on ne touche pas. Le rideau est baissé, n'en parlons plus !

Non, il ne faut pas qu'il en soit ainsi ; il faut que, grâce au mouvement d'opinion auquel, j'espère, cette conférence et d'autres qui la suivront ne seront pas tout à fait inutiles, il faut que ceux qui tiennent les cordons de la bourse, ceux qui font la loi, et qui, l'ayant faite, peuvent la défaire, commencent à comprendre que le genre humain est las de se voir mettre à la ration, à la demi-ration, et que peut-être il viendra un moment où, comme Sancho à son médecin, qui faisait emporter les plats qui lui convenaient, il dira : « Je suis assez grand pour savoir mon pain manger. J'irai chercher ce qu'il me faut, puisque je sais où le trouver, là où il me conviendra, et votre politique de cherté, de misère et de famine ne m'arrêtera pas. » (Applaudissements prolongés.)

Extrait de la *Revue économique de Bordeaux* (1<sup>er</sup> mai 1895).





# PRINCIPAUX OUVRAGES DE M. FRÉDÉRIC PASSY

## A la librairie Hachette :

*Les Machines et leur influence sur le progrès social, le petit Poucet du XIX<sup>e</sup> siècle (Georges Stephenson et la naissance des chemins de fer), l'Industrie humaine, la Population (Malthus et sa doctrine), la Liberté commerciale, la Monnaie et le papier monnaie, la Propriété et l'hérédité, etc., etc.* Dans la collection des entretiens populaires et des cours d'économie industrielle.

## A la librairie Guillaumin :

*Leçons d'économie politique, Mélanges économiques, la Propriété intellectuelle, l'Économie politique en une séance, l'Enseignement obligatoire, la Question des octrois, la Part de la France dans l'économie politique, l'Enseignement secondaire en France, Édouard Laboulaye, Frédéric Bastiat, le Rétablissement des tours, la Barbarie moderne, la liberté individuelle en 1881, la Véritable égalité, la Liberté du travail et les traités de commerce.*

DISCOURS PARLEMENTAIRES : *sur les Syndicats professionnels, le Programme économique du gouvernement, les Expéditions lointaines et les crédits pour le Tonkin et Madagascar, les Modifications aux tarifs des douanes (céréales et bétail), la Réglementation des heures de travail et la Responsabilité des accidents industriels, la Liberté des funérailles.*

Au siège de la Société française pour l'arbitrage entre nations  
29, rue de Condé

*Discours, rapports et brochures diverses sur la paix et la guerre; l'Arbitrage international, etc.; la Question de la paix, etc.*

## Chez Fischbacher et chez Guillaumin :

*Les Fables de la Fontaine.*

## A la bibliothèque des Annales économiques et à la librairie Guillaumin :

*Discours au Congrès monétaire de 1889, etc., etc.*

CONFÉRENCES : *sur l'impôt, sur le revenu, à la chambre syndicale des propriétés immobilières, la paix sociale, conférences pour les sociétés du travail, l'idée de Dieu et la liberté, conférences sur le devoir social, etc., etc.*

*Conférence au familistère de Guise, 1891. La Question de la Paix, brochure de 16 pages, 1894.*